

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 21 septembre 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vingt et un septembre à vingt heures, en application des articles L.283 à L.293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune de CREYS MEPIEU, à la mairie, sous la présidence de M. Olivier **BONNARD**.

Étaient Présents : Philippe **FILLOD**, Jean-François **DUBOIS**, Ghislaine **POZZOBON**, Séverine **POËTE**, David **ARNAUD**, Pierre **VACHER**, René **GIPPET**, Jean-Claude **GENGLER**, Geneviève **HERBEPIN**, Stéphanie **BATAILLON**, Ligia **HODY**

Absents : Alain **SUBIT** (procuration donnée à Pierre **VACHER**), Isabelle **MAYEN** (procuration donnée à Philippe **FILLOD**), Nadine **MELLET**

Secrétaire : Jean-François **DUBOIS**

Date de la convocation : 14 septembre 2017

**Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 06 juillet 2017.**

Suite aux demandes de Philippe **FILLOD**, Séverine **POËTE** et Ghislaine **POZZOBON** les sujets suivants sont mis à l'ordre du jour :

- Conventions TAP
- Fin des rythmes scolaires
- Coupes de bois 2017/2018
- Conventions bibliothèque
- 

**CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS (CNVVF)**

Le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) est en charge de l'attribution du label « villes et villages fleuris ». La commune s'est vue attribuer les deux premiers niveaux de label. Le CNVVF est une association à but non lucratif et se voit contraint de demander une cotisation à l'ensemble de ses membres, Les tarifs sont fixés en fonction du nombre d'habitants, soit pour la commune 200 € pour l'année 2017, et 175 € pour l'année 2018.

Faute d'adhésion par la commune, les panneaux et logos du CNVVF devront être retirés, précise Philippe **FILLOD**.

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'adhérer au Conseil National des Villes et Villages Fleuris,

**CHARGE** Philippe **FILLOD** de signer tous les documents nécessaires à cette adhésion,

**REHABILITATION DE DEUX LOGEMENTS 74, RUE PIERRE GROS**

M. Le Maire rappelle la délibération n° 2015.08.12 par laquelle le Conseil émettait un avis favorable à la signature d'un bail emphytéotique avec le SEMCODA pour la réhabilitation de deux logements dans le bâtiment communal situé 74, rue Pierre GROS.

Dans cette délibération, il n'a pas été précisé que le Maire était chargé de signer ce bail.

Il demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A l'unanimité,

**CHARGE** M. le Maire de signer le bail emphytéotique avec la SEMCODA, conformément aux conditions stipulées dans la promesse de vente régularisée le 18 novembre 2016.

**PARCELLE ROUTE DES FOURS – Consorts VACHER**

M. Le Maire rappelle la délibération n° 2017.02.09 du 02 mars 2017 relative à la vente de la parcelle n° AC 219 à Mme Claudia **VACHER**. Il s'avère que cette vente doit être réalisée au profit des consorts **VACHER**.

M. Le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer à ce sujet,

Après que M. Pierre **VACHER** ait quitté la salle des délibérations,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A l'unanimité,

**DECIDE** de vendre aux consorts VACHER la parcelle section AC n° 219 d'une superficie de 39m²,

**BAUX COMMUNAUX – Avenant n° 8**

M. Le Maire rappelle la délibération n° 2017.02.08 du 02 mars 2017 par laquelle était approuvé l'avenant n° 8 au bail de location des terrains communaux, qui attribuait des terrains communaux à M. ALLEMAND (cessation d'activité de M. Jean-François ARNAUD).

Après réflexion M. Rémi ALLEMAND ne souhaite pas louer la parcelle cadastrée 227 AB 234 P, correspondant au lot 54,

M. Le Maire demande au Conseil de bien vouloir annuler et remplacer la délibération référencée ci-dessus.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'annuler la délibération n° 2017.02.08 du 02 mars 2017,

Considérant la reprise d'exploitation de M. Jean-François ARNAUD par M. Rémi ALLEMAND,

Conformément à la délibération n° 2011.04.02 du 05 mai 2011, relative au cahier des charges des terrains communaux,

**ACCEPTE** le transfert des terrains communaux, dans le cadre de la reprise d'activité de M. Jean-François ARNAUD à M. Rémi ALLEMAND de PORCIEU-AMBLAGNIEU,

**CHARGE** M. Philippe FILLOD d'établir et de signer l'avenant n° 8 au cahier des charges des terrains communaux référencés ci-dessous :

lot n°	lieudit	n° parcelle	superficie
21	MONTCHAUD	227C33	28a
23	MONTCHAUD	227C33	2ha 85a
24	MONTCHAUD	227C34	89a
27	MOLLARD-MONTAGNAT	227C119	1ha 82a 854ca
		227C120	1ha 23a
		227C121p	2ha 32a
		227C125	3ha 75a 75ca
		227C127	1ha 19a 75ca
32	MONTCLARD	227F36	46a 75ca
		227F37	32a
		227F38	26a
		227F39	56a
		227F40	1ha 22a
		227F41	89a
		227F42	89a
	227F43	90a	
34	LE DEVIN	227C166	1ha 48a 75ca
50	COMBAUD	227AB45	11a 75ca
62	LE COIN	227AB237	65a
65	MONTCHAUD	227AC261	10a 85ca

**PRECISE** que le bail prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et prendra fin le 24 juin 2020.

**BAUX COMMUNAUX – Avenant n° 9**

Dans le cadre de la reprise d'activité de M. Jean-François ARNAUD,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A l'unanimité,

Conformément à la délibération n° 2011.04.02 du 05 mai 2011, relative au cahier des charges des terrains communaux,

**ACCEPTE** le transfert des terrains communaux, dans le cadre de la reprise d'activité de M. Jean-François ARNAUD à M. Hubert VARVIER de CREYS MEPIEU,

**CHARGE** M. Philippe FILLIOD d'établir et de signer l'avenant n° 9 au cahier des charges des terrains communaux référencés ci-dessous :

54	LE VERD (ancien 227AB140)	227AB234 p	3ha 00a 00ca
----	------------------------------	------------	--------------

**PRECISE** que le bail prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et prendra fin le 24 juin 2020.

#### COUPES AFFOUAGERES 2017-2018-2019

M. le Maire donne lecture au Conseil municipal de la lettre de l'agent patrimonial de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2018 dans les forêts soumises au régime forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1 - demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2018 au martelage des coupes désignées ci-après,
- 2 - précise la destination des coupes et leur mode de commercialisation

#### COUPES A MARTELER

Parcelle	Canton	Surface	Nature de la coupe	Destination
17	MOLLARD ROND	0.64	RASE (avant ouverture de carrière)	DELIVRANCE A LA COMMUNE
18		0.10		
19		0.44		
20		0.47		
21		0.87		
22 en partie		2.53		
22 en partie		0.23		

Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le Conseil municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables aux bois vendus en bloc et sur pied :

M. Philippe FILLIOD

M. Pierre VACHER

M. Alain SUBIT

Le Conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de cette coupe.

#### CONVENTION POUR SERVITUDE DE PASSAGE – INSTLLATION D'UN SYSTÈME D'IRRIGATION

M. ALLEMAND, locataire des terrains communaux, a présenté un projet d'irrigation pour alimenter ces terrains. A cet effet, M. Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer la convention avec cet agriculteur,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

**AUTORISE** la construction d'un réseau d'irrigation sur les parcelles référencées ci-dessous,

**CHARGE** M. Philippe FILLIOD d'établir et de signer une convention pour servitude de passage, avec, Rémi ALLEMAND, exploitant des parcelles ci-dessous :

21	MONTCHAUD	227C33	28a
23	MONTCHAUD	227C33	2ha 85a
24	MONTCHAUD	227C34	89a

27	MOLLARD-MONTAGNARD	227C119	1ha 82a 854ca
		227C120	1ha 23a
		227C121p	2ha 32a
		227C125	3ha 75a 75ca
		227C127	1ha 19a 75ca

Ainsi que sous le chemin rural dit « du Port de Quirieu à Arandon » et desservant les parcelles référencées ci-dessus et le chemin d'exploitation desservant les parcelles 227C125-127.

#### SUBVENTIONS 2017

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu, comme chaque année, de désigner les diverses œuvres d'intérêt public susceptibles de bénéficier d'une subvention de la commune, et d'en fixer le montant. Concernant les subventions communales, elles ne pourront être accordées que sur présentation du bilan de l'association.

M. le Maire s'étonne de l'absence de Gavroche, l'ACCA, l'ASSE, Creys Equi-nature, Dyn'Hameaux, le Héron bleu, la Guilde des Loups d'Almyr, lors du dernier forum.

Les associations bénéficient gratuitement des infrastructures, leur présence est indispensable lors du forum pour valoriser leur association. Ghislaine POZZOBON précise que seules 10 associations étaient présentes sur 17. Ce point sera évoqué lors de la prochaine réunion avec l'ensemble des présidents d'associations.

David ARNAUD suggère d'organiser ce forum le samedi matin car un plus grand nombre de personnes seraient disponibles. Cette proposition n'est pas retenue en raison de la concurrence d'autres manifestations sur le secteur à la même date.

Après délibération,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

Après avoir étudié les dossiers présentés,

**ACCORDE** les subventions suivantes aux associations désignées ci-dessous au titre de l'année 2017 :

Bibliothèque de Creys Mépieu	
- Subvention 3 500 €	
- Subvention exceptionnelle (tuilage) 2 000 €	5 500.00 €
ACCA Creys Mépieu	2 000.00
Association Culture et Loisirs (Hôpital de Morestel)	300.00
Centre Léon Bérard	1 600.00
Club de gym de Creys Mépieu	1 300.00
Club des Toujours Jeunes	1 600.00
Club de l'amitié	500.00
Lo Parvi	1 700.00
I.S.A (1300 + subv.except. véhicule 3200)	4 500.00
Union Sportive Creys Morestel	10 000.00
OCCE coop scolaire de l'école publique	3 000.00
Amicale des donneurs de sang de Montalieu-Vercieu	100.00
Amicale des donneurs de sang de Morestel	100.00
MJC de Montalieu-Vercieu - part commune	510.00
- part CCBD	1 981.00
Centre social Odette BRACHET - part commune	0
- Part CCBD	3 962.00
Eclats de je(s)	650.00
APIME Saint Laurent en Royans	80.00
MFR Vignieu	240.00
SIVU Pravaz Pont de Beauvoisin	240.00
MFR EO Saint Germain l'Espinasse	80.00
MFR Ouest lyonnais	80.00
Lycée Saint Sorlin	240.00
MFR Coublevie	80.00
MFR EO La Grive	160.00

### CONVENTION BIBLIOTHEQUE

Ghislaine POZZOBON demande au Conseil de bien vouloir renouveler la convention approuvée par délibération n° 2015.05.01 du 02 juillet 2015 par laquelle le conseil décidait de signer une convention de 24 mois avec la bibliothèque. Cette dernière arrive à échéance le 30 octobre prochain.

Après délibération,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

**CHARGE** Ghislaine POZZOBON d'établir et de signer une nouvelle convention de délégation de gestion de la bibliothèque municipale avec l'association « Bibliothèque pour tous »,

**PRECISE** que cette convention de délégation a une durée de 36 mois, débutera le 1<sup>er</sup> novembre 2017 pour se terminer le 30 octobre 2020.

**DECIDE** de verser une subvention annuelle de **14 000.00 €** avec une augmentation du versement de 3% par an, selon les modalités suivantes :

- Pour l'année 2017, le versement sera effectué au prorata des mois à savoir les mois de novembre et décembre, soit **2 333.33 €**.
- Pour l'année 2018 – **14 000 €**
- Pour l'année 2019, le versement de cette subvention sera effectué sur 10 mois (de janvier à octobre) soit **11 666.66 €**

**PRECISE** que cette délibération annule et remplace la délibération n° 2017.06.02 du 06 juillet 2017.

### SEMCODA – Garantie financière – rue Pierre GROS

M. le Maire fait part au Conseil de la demande de la SEMCODA qui souhaiterait avoir un accord de principe sur un montant de garantie à hauteur de 65% des prêts sollicités auprès de la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations), à savoir

Ligne de prêt 1 : PLUS travaux – 249 800 €

Ligne de prêt 2 : PLUS foncier - 91 500 €

Soit un montant de garantie de 221 845 €

Il demande son avis au Conseil

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**DONNE** son accord de principe sur un montant de garantie de 221 845 € pour la réalisation des travaux rue Pierre GROS,

**CHARGE** M. Le Maire d'informer la SEMCODA,

### RESILIATION BAIL – 389, GRANDE RUE DE CREYS

M. Le Maire informe le Conseil du départ, à compter du 15 octobre 2017, de M. Sébastien MANNIEZ du logement communal. Dans l'éventualité de travaux, les demandes de location seront présentées lors d'une prochaine réunion.

#### MAPA

Vu la délibération du 9 avril 2014 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire, en application de l'article L.2122-22 du CGCT,

### RESTRUCTURATION DE LA CANTINE SCOLAIRE POUR LA PRODUCTION DE 140 REPAS/JOUR

Le marché de travaux relatif à la restructuration de la cantine scolaire pour la production de 140 repas/jour, est attribué aux entreprises suivantes :

Lot n° 1 – démolition – plâtrerie – maçonnerie – peinture – sols carrelage – Faïences – aux-plafonds <b>BATAILLON Claude – 38510 CREYS MEPIEU</b>	<b>19 031.76 € H.T</b>
Lot n° 2 – Menuiseries intérieures et extérieures <b>Sarl JOUVE Espace Vérandas – 38510 MORESTEL</b> <b>Option porte légumerie</b>	<b>9 093.00 € H.T</b> <b>845.00 € H.T</b>
Lot n° 3 – Plomberie CVC <b>GROS Henri SARL - 38110 SAINT JEAN DE SOUDAIN</b>	<b>5 035.00 € H.T</b>
Lot n° 4 – Électricité	

<b>SARL GAILLARD Électricité – 38630 VEYRINS-THUELLIN</b>	<b>6 539.40 € H.T</b>
Lot n° 5 – Equipement mobilier <b>MARESCOL – 69120 VAULX-EN-VELIN</b>	<b>36 211.98 € H.T</b>
<b>Total H.T</b>	<b>75 911.14 € H.T</b>

### **MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE - RESTRUCTURATION CANTINE SCOLAIRE**

La mission de contrôle technique pour les travaux de restructuration de la cantine scolaire est attribuée à **DEKRA – Agence Isère-Drôme-Ardèche – ECHIROLLES (38130)** pour un montant global de **3 200 € H.T**

### **CONTRAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE - CONTRAT MISE A JOUR DES DONNEES - DU RESEAU D'EAU POTABLE**

Le contrat de mise à jour des données du SIG du réseau d'eau potable est attribué à la **Lyonnaise des Eaux** pour un montant de prestation semestrielle de **1 385.49 € H.T**, révisable conformément au contrat. Le contrat d'assistance technique pour le suivi mensuel de la production et la distribution d'eau potable est attribué à la **Lyonnaise des Eaux** pour un montant semestriel de **3 775.93 € H.T**, révisable conformément au contrat.

Les deux contrats ont pris effet au 1<sup>er</sup> Juillet 2016

### **TRAITEUR - CANTINE - Avenant n° 1**

Le contrat de fourniture et livraison de repas en liaison froide de repas pour le restaurant scolaire est attribué à ADPEI de l'AIN – ESAT le LECHERE de BELLEY (01)

Le prix du repas est fixé à **3.75 € TTC** (le surcoût lié au conditionnement est de 0.60 € TTC) **du 4 septembre 2017 au 20 octobre 2017**

Le prix du repas est fixé à **3.15 € du 06 novembre 2017 à la fin de l'année scolaire 2017/2018.**

## **CONCESSION CIMETIERE**

Concession cimetière de MEPIEU – Jean-Charles CARRARA

### **D.P.U**

- STEFANUCCI Ginette (La Gorge) – Jonathan AMPERE
- BENAMOU Michèle (CROZE) - 44, allée de la Fraisine - M. David PIEGAY
- BESSON Marcel – 125, rue de la Barmotte - Mme Nadine JANON
- GROS Nadine – 276, rue de Mauchamp - M. et Mme ARAUJO Roger
- BENGUIGUI Jean-Pierre – 1, rue de Mérieu - Mme FAVEYRIAL
- De SAINT PERN Patrice – Rue de la Bergerie - VALOR'IMMO

### **CONVENTIONS DE PARTENARIAT RELATIVES A LA MISE EN ŒUVRE DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018**

M. Le Maire donne la parole à Séverine POËTE en charge de la mise en œuvre des temps d'activités périscolaires pour l'année scolaire 2017/2018.

Cette dernière explique qu'il y a lieu de signer une convention avec chaque intervenant, Elle demande son avis au Conseil,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A l'unanimité,

**CHARGE** Séverine POËTE d'établir et de signer les conventions suivantes :

- KINO DANSE : 50 € la séance
- Association Aïkido les avenières : 357 € pour la 1<sup>ère</sup> période
- De fil et de papier : 35 € la séance
- Laurence GALLET : 1800 €/an
- MR Couture : 20 € la séance
- Les lutins de Marie : 25 € la séance
- L'école du langage musical : 45 € la séance
- Chant'song : 30 € la séance
- Association Éclat de je'(s) : 12 € de l'heure

- GONIN Mireille – 36 Chèques ACABRED de 10 €
- Profession Sport 38 (FF Roller sport), à partir de la 2<sup>ème</sup> période – 2 058 € TTC
- Bibliothèque de Creys Mépieu : 12 € de l'heure pour une intervention par semaine, la deuxième intervention étant prise en charge par la convention avec la bibliothèque.

#### **AMENAGEMENTS EXTERIEURS SALLE POLYVALENTE**

M. Le Maire présente les deux nouvelles esquisses ainsi que le détail estimatif de l'aménagement extérieur de la salle polyvalente, établis par Alp'Etudes .

Après étude,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A l'unanimité,

**VALIDE** la zone 3 de l'esquisse n° 2 pour un montant évalué à 194 000 € H.T

**DEMANDE** que soit retravaillée la zone 4, avec un seul terrain de tennis et un terrain de basket.

#### **AMENAGEMENT RD 14 – ENTREE DE MALVILLE**

M. le Maire présente le projet, établi par le département, pour l'aménagement de l'entrée du hameau de Malville.

La route située devant la ZA, deviendra une voie sans issue et l'accès au hameau de Malville, sera modifié. Il indique que le montant des travaux financé par le département sera d'environ 750 000,00€

#### **ATELIER MOBILITE – PROPOSITION DE MUTUALISATION DES TRANSPORTS LOCAUX**

M. Le Maire informe le Conseil qu'un atelier de travail, sur le Transport à la Demande (TAD), sera organisé à Brangues le 28 septembre à 14h30.

Ce TAD a pour but de mutualiser les moyens humains et matériels permettant aux habitants qui éprouvent des difficultés à se déplacer de bénéficier de ce service.

#### **ECOLE RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS**

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe de la commune et du conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées en 4 jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

M. Le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer,

Après discussion,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A l'unanimité

**DECIDE** la modification suivante de l'organisation de la semaine scolaire,

**DECIDE** de répartir, à compter de la rentrée scolaire 2018, les heures d'enseignement hebdomadaire sur 8 demi-journées en 4 jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine,

**CHARGE** Séverine POËTE d'informer :

- le conseil d'école,
- l'académie
- et le département en charge du transport scolaire

### **TOUR DE TABLE**

#### **Jean-François DUBOIS**

- ✚ A demandé l'intervention de M. BORRAS pour réaliser la rénovation des écussons sur le bâtiment actuellement utilisé par AUREDECOR et sur le monument aux morts de Faverges
- ✚ Signale l'intervention d'Yves PUSSIER et de la société BONNAZ pour procéder à l'installation de volets roulants au RDC du local AUREDECOR (sécurisation demandé par l'assureur)
- ✚ Informe le Conseil de la demande d'AUREDECOR, qui sollicite la municipalité pour fermer le préau du bâtiment qu'elle occupe afin d'y installer un showroom. M. Le Maire ne veut pas engager des dépenses avant d'avoir un retour de cette activité sur plusieurs années. Au vu du montant du loyer de location, de nouvelles dépenses sur ce bâtiment seraient difficilement amorties. De plus, il faudrait revoir l'organisation du ramassage scolaire du fait de l'utilisation du préau attenante à l'atelier.

- ✚ Signale l'intervention imminente de la société BODET, au clocher de Mépieu
- ✚ Signale l'intervention d'AMBSE (internet par WIFI) sur l'ancienne école de Faverges. Le hameau de Mépieu sera équipé en octobre.
- ✚ A commandé des analyses d'eau dans la citerne de Malville qui alimente les deux fontaines, ainsi que la fontaine de Bran. A cette occasion, Séverine demande à Jean-François de bien vouloir également effectuer un contrôle annuel pour GAVROCHE, le périscolaire et la cantine.

#### **Philippe FILLOD**

- ✚ Indique qu'il vient de recevoir quelques personnes de Pusigneu qui se plaignent de la vitesse excessive dans le hameau. Cette demande n'est pas la première du genre, il préconise une approche pédagogique de ce problème. Il propose au Conseil de faire l'acquisition d'un radar pédagogique qui mesurera la vitesse sur les voies et alertera les automobilistes en cas de vitesse excessive.  
Il précise que l'installation de ralentisseurs, à ce jour, est totalement écartée.
- ✚ Signale qu'une consultation a été lancée pour l'acquisition d'une lame à neige.
- ✚ Se charge de l'acquisition de nouvelles tables et chaises pour la salle des fêtes de Faverges
- ✚ S'est renseigné auprès du SICTOM, suite à l'intervention de David ARNAUD lors de la dernière réunion. Les bacs poubelles vendus par le SICTOM sont fabriqués à Chalon-sur Saône.

#### **Ligia HODY**

- ✚ Invite le Conseil à assister à la soirée Pierre LEMARCHAL et encourage chaque conseiller à vendre des places.

#### **David ARNAUD**

- ✚ Demande si le chemin, autour de l'ancienne carrière de PERRIN, va être entretenu. Il est répondu par l'affirmative. Le souhait est de poursuivre ce cheminement doux en direction de l'usine à moëllons.

#### **Séverine POËTE**

- ✚ Rend compte de la rentrée scolaire 2017/2018 :  
182 élèves dont 55 en classes maternelles et 127 en classes élémentaires  
Deux nouveaux professeurs des écoles.  
La cantine provisoire donne satisfaction.  
L'inspecteur d'académie doit venir à l'école le 2 octobre prochain

Ghislaine **POZZOBON** organise un exercice du plan communal de sauvegarde le 10 novembre 2017. Une réunion de préparation est prévue le vendredi 13 octobre à 16 h.

**PROCHAINE REUNION LE 26 OCTOBRE 2017**